

Personnes-ressources :

Associé directeur canadien, Fiscalité
Andrew W. Dunn
416-601-6227

Leader national de la politique fiscale
Albert Baker
416-643-8753

Saint John's
Brian Brophy
709-758-5234

Québec
Dominic Vendetti
450-978-3527

Denis de la Chevrotière
819-797-7419

Montréal
Judith Bellehumeur
514-393-6512

Ottawa
Jeff Black
613-751-5479

Toronto
Heather Evans
416-601-6472

Sud-Ouest de l'Ontario
Len Lucier
905-315-6730

Prairies
Larry Bookman
306-343-4409

Calgary
Brian Pyra
403-503-1408

Région des montagnes Rocheuses
John Bylhouwer
604-539-3624

Vancouver (RGV)
Etienne Bruson
604-640-3175obert

Alerte en fiscalité canadienne

Le 22 février 2012

Dépôt du rapport Drummond : L'Ontario devra prendre des décisions difficiles

Le 15 février 2012, la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario (la « Commission »), présidée par Don Drummond, a déposé **son rapport** (le « rapport Drummond ») présentant une liste de 362 recommandations afin d'aider l'Ontario à réduire ses dépenses et à éliminer le déficit. Le rapport avance que le déficit actuel de l'Ontario, qui est de 16,2 milliards de dollars est susceptible d'atteindre 30,2 milliards de dollars si ses recommandations ne sont pas mises en œuvre.

Principales recommandations en matière de fiscalité

Dans le cadre de son mandat, la Commission n'était pas autorisée à recommander des hausses d'impôt ou de taxes. Le rapport Drummond fournit tout de même plusieurs recommandations sur le plan fiscal visant à créer des organisations plus fortes et plus productives ainsi qu'à améliorer l'intégrité du régime fiscal grâce à une meilleure administration et une meilleure application de la loi. Voici certaines de ces recommandations :

- Éliminer progressivement l'ensemble des programmes actuels de soutien direct des entreprises et des crédits d'impôt remboursables touchant le revenu des sociétés en 2012-2013 et ensuite ne réintroduire que ceux qui sont utiles et efficaces en vertu d'un nouveau modèle de financement qui regrouperait dans un enveloppe commune les fonds consacrés au soutien direct et indirect aux entreprises, y compris les crédits d'impôt remboursables.
- Restreindre l'application de la déduction accordée aux petites entreprises de l'Ontario aux petites sociétés privées sous contrôle canadien, comme cela est fait par le gouvernement fédéral et toutes les autres provinces.
- Éliminer le crédit d'impôt de l'Ontario pour ressources et examiner le régime d'imposition de l'exploitation minière.
- Établir une règle d'élimination progressive au bout de quatre ans pour les futurs programmes de soutien des entreprises.
- Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour contrer les activités abusives d'évitement fiscal à l'échelle interprovinciale et internationale.

Liens connexes :
**Alerte en fiscalité
canadienne - Archives**

**Nos services
de fiscalité**

Modifier l'abonnement

- Travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour envisager des possibilités d'imposer les sociétés sur une base consolidée dans le but d'assurer une répartition équitable des pertes et des revenus à l'échelle du Canada.
- Remplacer les taxes qui s'appliquent à certains biens tels que l'essence, le diesel, le tabac, la bière et le vin, qui sont fondées sur le volume, par des taxes fondées sur la valeur.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral afin d'obtenir un rôle provincial plus important dans la sélection des immigrants et préconiser l'expansion du programme des candidats provinciaux.

Recommandations pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire

Malgré les limites du mandat de la Commission, le rapport Drummond suggère tout de même qu'une augmentation des taux d'imposition pourrait être nécessaire pour accroître les revenus de l'Ontario afin de faire face à l'augmentation des dépenses. Afin d'éviter l'augmentation des taux, le rapport recommande de limiter l'augmentation des dépenses à 0,8 % par année au lieu de les augmenter de 1,4 % comme le prévoit le budget de 2011. Si l'Ontario veut augmenter les dépenses des programmes au-delà du 0,8 % suggéré dans le rapport, celui-ci indique qu'il faudrait peut-être hausser toutes les taxes afin de générer suffisamment de revenus. Le moyen le plus neutre sur le plan économique de générer ces revenus consisterait à hausser les taxes à la consommation, comme la taxe de vente harmonisée (TVH).

La perspective de Deloitte

Nous approuvons l'initiative du gouvernement d'avoir nommé la Commission afin de repérer les inefficiences et d'accroître la valeur des services publics de l'Ontario. En plus de la réduction des taux d'imposition des sociétés (qui doivent passer à 11 % le 1^{er} juillet 2012 et à 10 % le 1^{er} juillet 2013) et de l'adoption de la TVH, cet examen est un pas important pour permettre à l'Ontario de mieux se positionner de façon à faire face au déficit, au ralentissement de la croissance mondiale et à la question des dettes souveraines en Europe et aux États-Unis.

Nous sommes d'accord avec la Commission lorsqu'elle dit souhaiter que l'Ontario améliore sa productivité, c'est là un aspect qui nous apparaît comme étant essentiel à la prospérité économique de l'Ontario et que nous abordons dans notre rapport intitulé ***L'avenir de la productivité : un plan de match en huit étapes pour le Canada***. Dans la lettre que nous avons fait parvenir à M. Dwight Duncan, ministre des Finances du gouvernement de l'Ontario, les **recommandations de Deloitte pour le budget de 2012**, qui portent essentiellement sur l'amélioration de la productivité de l'Ontario, se classent en quatre grandes catégories :

- **Favoriser l'innovation en améliorant le programme de crédits d'impôt à la recherche et au développement (R&D)**
Le programme de R&D de l'Ontario devrait être amélioré en permettant le remboursement du crédit d'impôt de l'Ontario pour la R&D. Le remboursement compenserait adéquatement les risques inhérents à la R&D en Ontario et contribuerait à attirer les sociétés étrangères à la recherche de nouvelles occasions d'investissement à l'échelle internationale.
De l'avis de Deloitte, l'Ontario doit prévoir des incitatifs fiscaux généraux pour l'ensemble des secteurs d'activité, auxquels s'ajouteraient des subventions

destinées à des secteurs particuliers. La certitude est essentielle aux entreprises et le remboursement en est un élément clé, surtout dans cette période économique difficile.

- **Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises grâce à l'amélioration du soutien financier**

En accord avec la promesse électorale du gouvernement de l'Ontario, nous soutenons la création d'un crédit d'impôt pour investissement providentiel. Cette mesure aiderait à créer un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ce qui stimulerait en retour la création d'emplois et la croissance économique.

- **Attirer et garder les gens les plus talentueux au monde**

Nous encourageons le gouvernement à se concentrer sur l'amélioration de la compétitivité de son régime d'imposition des particuliers et de ses politiques d'immigration afin d'inciter les personnes productives à demeurer en Ontario et d'attirer celles qui possèdent les compétences requises pour soutenir la future prospérité économique de la province. Nous estimons que les taux d'imposition des particuliers devraient être diminués graduellement sur une période de cinq à dix ans. Comme il est recommandé dans le rapport Drummond, nous croyons également que le Programme des candidats de l'Ontario devrait être élargi.

- **Améliorer le programme de la TVH**

Nous félicitons le gouvernement d'avoir adopté la TVH et nous l'encourageons à continuer de faire évoluer son programme en abordant les points à améliorer. Ces points comprennent la suppression de l'exigence visant la récupération des crédits de taxe sur les intrants et le maintien de la taxe de vente provinciale sur certaines assurances dommages.

Deloitte croit qu'en appliquant la bonne politique fiscale dans ces domaines, l'Ontario peut accroître sa productivité et être compétitif à l'échelle mondiale.

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9

© Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées.
TM/MC © Comité olympique canadien, 2011. Utilisé sous licence.

La présente publication est produite par Deloitte & Touche s.r.l. à titre d'information à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne vise aucunement à remplacer les conseils d'un professionnel en la matière. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte & Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Désabonnement

 **Fil RSS de Deloitte**

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.

